

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



CAS-FORDIF
reconnu par

 EDK | CDIP | CDEP | CDEP

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Rapport d'activités 2017

© Lausanne – Juin 2018

Comité de direction de la FORDIF

HEP Vaud – IDHEAP-UNIL – IFFP – IUFE-UNIGE

Sommaire

1 Introduction	4
2 FORDIF	6
Concept de formation FORDIF	6
Reconnaissance du CAS-FORDIF	7
Dispositif d'évaluation de la qualité	8
Commission de coordination et de surveillance du mandat de formation des directeurs et des directrices d'institutions de formation (FORDIF)	9
3 Formations achevées en 2017	11
Certificate of Advanced Studies	11
Participants	11
Evaluation de la qualité du CAS 16-17	12
Finances	13
Décompte des formations achevées courant 2017	13
Rapport de révision des comptes 2017	15
Comptes 2017	15
4 Formations en cours et prévues	20
Formations en cours	20
Planification des formations prévues	20
5 Formation « à la carte »	21
Concept	21
Offre	21
6 Activités de gestion	22
Manifestations	22
Réunions	22
7 Annexes	23
Annexe 1 : Reconnaissance du CAS-FORDIF par la CDIP	23
Annexe 2 : Reconnaissance rétroactive du CAS à 10 crédits par la CDIP	25
Annexe 3 : Organes de la FORDIF	26

Liste des abréviations

CAS	<i>Certificate of Advanced Studies</i> en administration et gestion d'institutions de formation
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CLPE	Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres
CRA	Communauté et réseau d'apprentissage
DAS	<i>Diploma of Advanced Studies</i> en gestion et direction d'institutions de formation
ECTS	<i>European Credit Transfer and Accumulation System</i>
FORDIF	Formation en Direction d'Institutions de Formation
HEP Vaud	Haute école pédagogique du canton de Vaud
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
IUFE	Institut universitaire de formation des enseignants de l'UNIGE
INT	Intégration
MAN	Management
MAS	<i>Master of Advanced Studies</i> en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation
ODT	Organisation du travail
UF	Unité de formation
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne

1

Introduction

L'année 2017 constitue la 9^{ème} année de fonctionnement de la Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF). Cette formation est offerte par quatre hautes écoles liées pour l'occasion par une convention académique. Il s'agit de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud), de l'Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne (IDHEAP), de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et de l'Institut universitaire de formation des enseignants de l'Université de Genève (IUFE).

La nécessité de la FORDIF découle des changements sensibles intervenus, depuis plusieurs années, dans la profession de responsable d'institution de formation. Certains changements sont dus à l'évolution du contexte social et culturel. D'autres sont de nature institutionnelle et politique, comme le développement d'une autonomie –achevée ou en cours et variable selon les cantons– des établissements scolaires, et entraînent des responsabilités accrues pour les cadres. D'autres enfin sont liés aux exigences de certification de cette formation, notamment celles affirmées dans le Profil CDIP, pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire, entré en vigueur à fin 2009.

Pour les participants, la FORDIF représente une évolution marquante par rapport aux formations existantes ou organisées précédemment. En effet, la volonté politique de leur donner une formation tertiaire, certifiée, soumise aux exigences des accords de Bologne, va de pair avec un engagement personnel allant au-delà du travail présentiel. Ce dernier doit être adossé à un travail personnel complémentaire majeur sous forme de lecture et de rédaction. Par ailleurs, la certification des acquis est soumise au respect d'un certain nombre de modalités strictes.

Cette formation répond à une demande émanant de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP). Dans cette perspective, la CIIP et les hautes écoles partenaires ont signé un contrat de prestations. Ce dernier prévoit qu'un rapport d'activités soit adressé à la CIIP et présente l'offre de formation, la

fréquentation de la formation et les résultats de l'évaluation de la formation par les participants.

La partie 2 du présent rapport d'activités décrit le concept de la FORDIF et son dispositif d'évaluation de la qualité. La partie 3 renseigne sur les formations achevées en 2017 (types de formations, caractéristiques des participants, évaluation de la qualité et résultats financiers). La partie 4 présente les formations en cours (i.e. débutées en 2016 ou en 2017 mais non achevées) et les formations dont les lancements sont prévus en 2018. La partie 5 décrit le concept de formation continue de la FORDIF. Enfin, la partie 6 résume les activités conduites au cours de l'année par les organes de la FORDIF (Comité de direction et Secrétariat). En annexe figure un descriptif détaillé de la formation offerte.

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

2

FORDIF

Concept de formation FORDIF

Les formations certifiantes proposées dans le cadre de la FORDIF visent à développer les compétences des cadres des institutions de formation. Ces compétences portent sur l'organisation du travail scolaire, le management opérationnel et stratégique, la communication, le leadership, le développement de la communauté d'apprentissage, l'analyse du fonctionnement ainsi que l'intervention dans l'environnement social et institutionnel de l'institution de formation. Le dispositif de formation est organisé de manière à concilier deux exigences différentes. D'abord, il articule étroitement les apports théoriques et les apports pratiques proches des réalités des institutions de formation. Ensuite, il constitue une offre qui peut être suivie en emploi ou en vue d'obtenir un emploi.

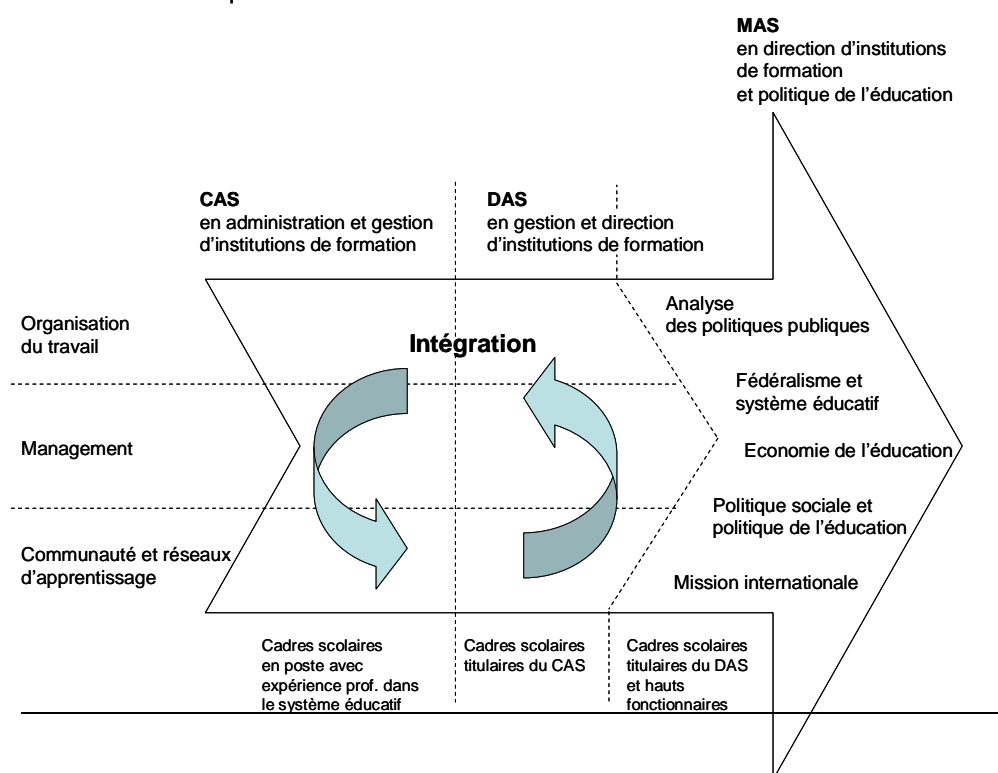
En 2010, la CIIP a adopté le Profil de formation complémentaire pour les responsables d'établissement scolaire édicté par la CDIP fin 2009. Ce Profil établit le *Certificate of Advanced Studies* (CAS) à 15 crédits ECTS. En collaboration avec la CIIP, la FORDIF a ajusté son CAS pour satisfaire aux exigences dudit profil. Depuis 2011, le CAS-FORDIF compte 15 crédits (contre 10 précédemment). A fin 2017, six formations menant au CAS-FORDIF ont été organisées (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017). Conséquence du nouveau CAS à 15 crédits, le DAS a lui aussi dû être adapté. Si un total de 30 crédits est toujours requis pour obtenir un DAS, le « nouveau » DAS ne comporte plus que 15 crédits (contre 20 précédemment). Le premier DAS à 15 crédits a débuté en automne 2013 pour se terminer au printemps 2015. Pour obtenir un DAS, les titulaires du CAS « ancienne formule » à 10 crédits doivent désormais suivre le « nouveau » DAS à 15 crédits et compléter leur formation par 5 crédits à choix dans le programme du CAS ou dans l'offre de formation continue de la FORDIF.

Le dispositif FORDIF propose en conséquence trois niveaux de formation correspondant à trois certifications consécutives et distinctes :

- *Certificate of Advanced Studies* (CAS) en administration et gestion d'institutions de formation (15 crédits ECTS¹) ;
- *Diploma of Advanced Studies* (DAS) en gestion et direction d'institutions de formation
 - 15 ECTS supplémentaires pour les détenteurs d'un CAS à 15 crédits.
- *Master of Advanced Studies* (MAS) en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation (30 ECTS supplémentaires).

La figure ci-après illustre ces trois niveaux de formation, les titres délivrés, les publics-cibles spécifiques et les composantes de la formation. Par ailleurs, les annexes 5 et 6 présentent en détail le contenu du CAS (à 15 crédits) et du DAS (à 15 crédits).

La FORDIF comprend trois niveaux de certification



Reconnaissance du CAS-FORDIF

Les Instructions de la CDIP du 3 février 2010 relèvent que les formations répondant au Profil de formation complémentaire pour les responsables d'établissement scolaire peuvent être reconnues par la CDIP.

Durant l'année 2011, la FORDIF a suivi la procédure de reconnaissance décrite dans les Instructions susmentionnées et régie par le Règlement CDIP concernant la reconnaissance de diplômes ou certificats de

¹ Le contenu du CAS respecte les exigences du Profil CDIP. La formation s'étale sur deux ans et comprend 210 heures (de 60 minutes) d'enseignement présentiel.

formation complémentaire dans le domaine de l'enseignement du 17 juin 2004. Elle a déposé en décembre 2011 un dossier de reconnaissance du CAS auprès de la CDIP.

Par décision datée du 22 juin 2012, la CDIP reconnaît à l'échelon national le *CAS en administration et gestion d'institutions de formation* de la FORDIF² (cf. Annexe 1). La décision vaut non seulement pour les certificats délivrés à partir du mois de mai 2012, mais aussi pour les CAS délivrés avant cette date (cf. Annexe 2). Les personnes titulaires du CAS-FORDIF sont dorénavant autorisées à porter le titre de « responsable d'établissement scolaire CDIP ».

Dispositif d'évaluation de la qualité

La FORDIF a développé un dispositif rigoureux d'évaluation de la qualité de son offre par les participants. Ce dispositif repose sur quatre piliers :

1. Evaluation quotidienne de la qualité des journées de formation à l'aide d'un dispositif simplifié ; à l'issue de chaque journée, chaque participant indique à bulletin secret s'il est satisfait, moyennement satisfait ou insatisfait de la journée ; un taux de satisfaction peut ainsi être établi en déduisant le pourcentage des personnes satisfaites, dans le total des bulletins rentrés, du pourcentage des personnes insatisfaites ; le but est en particulier de pouvoir prendre des mesures correctives d'une journée à l'autre.
2. Evaluation par module de la qualité de la formation ; cette évaluation est conduite à l'aide d'un questionnaire détaillé administré sous forme écrite en 2017 ; le questionnaire est spécifique à chaque module dans la mesure où les participants doivent indiquer si le module a satisfait à ses objectifs propres ; le but est en particulier de prendre d'éventuelles mesures correctives d'un module à l'autre et dans la perspective de la reconduction du module concerné.
3. Evaluation de l'ensemble de la formation (CAS, DAS ou MAS) ; cette évaluation s'opère à l'aide d'un questionnaire détaillé administré sous forme électronique ; le but est en particulier de prendre d'éventuelles mesures correctives en vue de la prochaine formation.
4. Accès des participants aux responsables de modules des formations de la FORDIF ; tout au long des formations, les participants ont un accès direct aux responsables de modules ; le but est d'échanger les impressions des parties prenantes et en particulier de prendre rapidement d'éventuelles mesures correctives, c'est-à-dire avant l'achèvement de la formation.

² Dans sa décision du 22 juin 2012, la CDIP prie la FORDIF d'adapter l'article du règlement d'études du CAS concernant les conditions d'admission. Cette adaptation a été réalisée et approuvée par les quatre hautes écoles partenaires en 2012, à la satisfaction de la CDIP.

Commission de coordination et de surveillance du mandat de formation des directeurs et des directrices d'institutions de formation (FORDIF)

Le contrat de prestations passé entre la CIIP et les hautes écoles partenaires prévoit la formation d'une commission de suivi CIIP-FORDIF (ci-après Commission FORDIF) composée notamment de représentants des services d'enseignement issus des cantons membres et de représentants d'associations des directeurs. Cette commission rencontre une à deux fois par année le Comité de direction de la FORDIF. Elle a pour objectif d'assurer l'adéquation entre la demande et l'offre de formation et de faire le point sur l'effectif des participants des divers cantons membres de la CIIP.

Durant l'année 2013, la commission FORDIF a été rattachée à la nouvelle Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres de la CIIP. Elle a été rebaptisée « commission de coordination et de surveillance du dispositif de formation des directeurs et directrices d'institutions de formation » et son mandat a été actualisé.

La commission FORDIF s'est réunie à deux reprises en 2017 (19 avril et 8 novembre) pour passer en revue les activités de la FORDIF. Les membres 2017 de la commission sont :

- Hugo Stern, représentant de la Conférence latine de l'enseignement obligatoire, président de la commission FORDIF
- Alain Basset, représentant de la Conférence latine des chefs d'établissement de la scolarité obligatoire
- Michel Beytrison, représentant de la Conférence latine de l'enseignement obligatoire
- Laurent Feuz, représentant de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire
- Jean-François Gruet, représentant du secondaire II (formation générale)
- Jean-Marc Haller, représentant du Syndicat romand des enseignants
- David Perrenoud, représentant permanent du Comité de direction de la FORDIF
- Claude Pottier, représentant de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire
- Fabrice Sourget, représentant de la Conférence latine des chefs d'établissement de la scolarité obligatoire
- Claude-Alain Vuille, représentant du secondaire II (formation professionnelle)

Les tâches administratives liées à la commission FORDIF sont assurées par Mmes Marie-Paule Matthey et Virginie Beyeler, collaboratrices au secrétariat général de la CIIP.

3

Formations achevées en 2017

Certificate of Advanced Studies

La sixième édition du CAS à 15 crédits a débuté en janvier 2016 pour s'achever en décembre 2017. La cérémonie de remise des titres aura lieu à l'EPSIC, Ecole professionnelle de Lausanne, le 26 janvier 2018 en présence de M. le Conseiller aux Etats Olivier Français. Chaque participant du CAS16-17 a suivi un total de 32 journées de formation.

Participants

60 directeurs et cadres d'institutions de formation ont participé au CAS16-17. Parmi ces derniers, 59 ont rempli les conditions pour se voir délivrer un *Certificate of Advanced Studies* (présence au moins à 80% des journées et réussite aux travaux d'évaluation de chacun des modules de la formation).

Le tableau ci-dessous renseigne sur la provenance (en %) des participants du CAS16-17 selon le canton, le degré du système éducatif et la fonction exercée.

Provenance des participants au CAS 16-17 (%)

Provenance en % selon le canton

Berne	5
Fribourg	20
Genève	21.5
Jura	3.5
Neuchâtel	10
Vaud	28.5
Valais	11.5
	100

Provenance en % selon le degré du système éducatif

Cycle I	15
Cycle II	16
Cycle III	20
EO (cycles 1,2,3)	13.5
Sec. II général	10
Sec. II prof.	14
Enseignement spécialisé	5
Tertiaire	5
Autres	1.5
	100

Provenance en % selon la fonction

Directeur-riche/responsable d'établis.	23.5
Vice-direct./dir. Adjoint	15
Doyennes-doyens	50
Tertiaire (coll. pédag., enseign. spéc., inspecteurs)	10
Autre	1.5
	100

Evaluation de la qualité du CAS 16-17

Le dispositif d'évaluation de la qualité de la formation CAS16-17 a mis en évidence les constats suivants :

Sur les 32 journées de formation faisant partie du cursus, 31 ont obtenu une majorité d'avis satisfaits. Parmi ces 31 journées :

- 25,5 journées (79,7 %) ont obtenu un différentiel d'avis satisfaits de plus de 50 % ; cela signifie que le potentiel d'amélioration de ces journées est mineur ;
- 3,5 journées (10,9 %) ont obtenu un différentiel d'avis satisfaits se situant entre 30 et 50 % ; le potentiel d'amélioration de ces journées est identifié et des ajustements seront effectués ;

- 2 journées (6,3 %) ont obtenu un différentiel d'avis satisfaits se situant entre 0 et 30 % ; le potentiel d'amélioration de ces journées est sensible et leurs contenus seront revus.

Enfin, sur l'ensemble des 32 journées, seule une journée a récolté plus d'avis insatisfaits que d'avis satisfaits (3,1 %).

Un questionnaire en ligne pour évaluer l'ensemble de la formation a obtenu un taux de réponse de 74,5 % sur l'ensemble des participants. Il portait sur différentes thématiques, dont l'adéquation de la formation aux pratiques professionnelles des participants ou la structure du programme. Les résultats agrégés sont présentés ci-dessous.

Satisfaction des participants	Tout à fait d'accord (1)	Plutôt d'accord (2)	Ni en accord ni en désaccord (3)	Plutôt en désaccord (4)	Pas du tout d'accord (5)	Moyenne
Contenu global du CAS FORDIF	30,1%	45,2%	13,2%	10,5%	0,9%	2,1
Adéquation à la pratique au sein de l'institution	23,1%	41,3%	23,2%	10,1%	2,3%	2,3
Structure et programme du CAS FORDIF	26,3%	36,7%	15,5%	18,8%	2,7%	2,3
Développement professionnel, réseau, logistique	42,3%	35,1%	13,7%	6,5%	2,4%	1,9
Résultats agrégés	70,1%		16,4%	13,5%		2,2

Les résultats sont regroupés par thématique générale. Les questions détaillées sont basées sur une échelle d'accord de 1 à 5.

Finances

La partie du rapport d'activités consacrée aux aspects financiers contient trois éléments. D'abord, elle présente le décompte opéré entre les quatre hautes écoles partenaires pour les formations achevées au cours de l'année sous revue. Ensuite, elle donne copie du rapport de révision des comptes 2017. Enfin et précisément, elle renseigne sur les comptes révisés de la FORDIF tels qu'ils ont été établis au 31 décembre de l'année écoulée en fonction des pièces reçues et comptabilisées par la FORDIF.

Décompte des formations achevées courant 2017

En 2017, le CAS 16-17 s'est achevé. Ils ont fait l'objet d'un décompte entre les quatre hautes écoles partenaires. Ce décompte est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les revenus sont formés des finances d'inscription (écolages). Ils se montent à 503'400 francs.

Décompte CAS 16-17, en Fr.

Charges		Revenus	
<i>Dotation Enseignement</i>	372'662	<i>Finances d'inscription</i>	503'400
HEP Vaud	93'165.5	60 participants CAS	
IDHEAP-UNIL	93'165.5	x 8'390.-	503'400
IFFP	93'165.5		
IUFE-UNIGE	93'165.5		
<i>Dédommagement et overhead du Comité de direction</i>	66'590		
IUFE-UNIGE	16'647.5		
HEP Vaud	16'647.5		
IDHEAP-UNIL	16'647.5		
IFFP	16'647.5		
<i>Dédommagement du Secrétariat</i>	47'500		
<i>Projets (marketing, IT, etc.)</i>	16'648		
	503'400		503'400

Les charges sont majoritairement composées par une dotation à l'enseignement pour chaque haute école partenaire. Cette dotation couvre les frais liés aux enseignements dont la haute école a la responsabilité (responsables de modules, intervenants, photocopies et autre matériel de cours, location de salle et de matériel, restauration, achat de logiciels, etc.).

Le dédommagement et overhead pour la participation au Comité de direction de la FORDIF constituent une contrepartie aux travaux réalisés au sein du Comité de direction et pour les travaux réalisés dans le cadre de la délégation de tâches particulières aux membres du Comité de direction (cf. Annexe 4). Ces travaux comprennent l'ingénierie et la coordination de la formation, les relations avec les participants, les relations avec les parties prenantes (CIIP et commission de suivi, associations professionnelles, cantons, etc.), le traitement des affaires juridiques et réglementaires, le traitement par le Comité des aspects logistiques (administration, finances) ainsi que la communication (plateforme web, marketing). Cette dotation couvre également les frais divers (déplacement, repas, téléphone, courrier, location, etc.).

S'y ajoute le dédommagement du Secrétariat pour les frais de personnel et les frais généraux courants. Finalement, un fonds de projets est alimenté afin de permettre le développement des activités de la FORDIF (dépenses de marketing, de graphisme, d'impression, de diffusion, dépense pour la plateforme informatique des formations, frais de manifestation, etc.).

Rapport de révision des comptes 2017

F I D U C I A I R E
S A U G Y

Lausanne, le 14 juin 2018
WU/vd - 5

Rapport d'audit au Comité de
direction de la convention relative à la
**FORMATION EN DIRECTION D'INSTITUTIONS
DE FORMATION (FORDIF)**
LAUSANNE

Rapport de l'auditeur au Comité de direction sur les comptes annuels de la convention relative à la formation "FORDIF"

Messieurs,

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la convention relative à la formation "FORDIF" comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'Annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Comité de direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Comité de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement de comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse.

FIDUCIAIRE SAUGY SA



Annexes : Comptes annuels 2017

Comptes 2017

FORMATION EN DIRECTION D'INSTITUTIONS DE FORMATION (FORDIF) - LAUSANNE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF	CHF	CHF
Actif circulant	727'903.40	690'165.20
Banque - c/c	702'709.40	575'899.20
Créances résultant de prestations de services	25'194.00	114'266.00
Total de l'actif	727'903.40	690'165.20
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme	699'131.31	668'344.50
Passifs de régularisation	699'131.31	668'344.50
Capitaux propres	28'772.09	21'820.70
Réserve pour projets	28'772.09	21'820.70
Total du passif	727'903.40	690'165.20

**FORMATION EN DIRECTION D'INSTITUTIONS
DE FORMATION (FORDIF) - LAUSANNE**

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

	2017	2016
	CHF	CHF
<u>CHARGES</u>		
Dotation en enseignement	388'489.32	410'430.00
Dédommagements et overhead	115'890.00	140'359.00
Honoraires de tiers et frais divers	7'938.61	10'346.64
Activités promotionnelles	2'838.00	4'443.20
Variation des passifs transitoires liés à l'écolage (+ attribution / - dissolution)	-11'026.32	-44'110.00
Variation de la réserve pour projets (+ attribution / - dissolution)	6'951.39	-5'435.84
Total des charges	511'081.00	516'033.00
<u>PRODUITS</u>		
Ecolage CAS	503'881.00	509'733.00
Ecolage Formation continue	7'200.00	6'300.00
Total des produits	511'081.00	516'033.00
Résultat de l'exercice	0.00	0.00

**FORMATION EN DIRECTION D'INSTITUTIONS
DE FORMATION (FORDIF) - LAUSANNE**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

But de la convention

La Haute école pédagogique du Canton de Vaud, l'Institut de hautes études en administration publique, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle et l'institut de formation des enseignants de l'Université de Genève ont décidé de développer, gérer et délivrer en commun un Certificate, un Diploma et un Master of Advanced Studies de formation continue à l'attention des cadres d'institutions de formation.

Partenaires de la convention

- a) Haute école pédagogique du canton de Vaud :
Dr. Guillaume Vanhulst, Recteur
- b) Institut de hautes études en administration publique :
Dr. Barbara Haering, Présidente du Conseil de fondation
- c) Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle :
M. Philippe Gnaegi, Président du Conseil
- d) Institut universitaire de formation des enseignants de l'Université de Genève :
Prof. Dr. Isabelle Mill, Directrice

Résultat des programmes FORDIF

Chaque programme dégage un résultat qui est attribué à la réserve pour projets afin de couvrir les dépenses courantes, de promotions et extraordinaires. Depuis le début des programmes en avril 2008, un montant net de CHF 335'571.13 correspondant à leur résultat a été attribué à cette réserve pour une utilisation de CHF 306'799.04, justifiant ainsi son solde au 31 décembre 2017 de CHF 28'772.09.

**FORMATION EN DIRECTION D'INSTITUTIONS
DE FORMATION (FORDIF) - LAUSANNE**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Résultat des programmes FORDIF (suite)		
Détail des attributions par programme :		
	CHF	CHF
<u>2017</u>		
CAS 2016-2017	16'648.00	
Formation continue 2017	<u>1'080.00</u>	17'728.00
<u>2016</u>		
CAS 2015-2016	12'009.00	
Formation continue 2016	<u>-2'655.00</u>	9'354.00
<u>2015</u>		
CAS 2014-2015	87'038.82	
DAS 2013-2015	-21'484.00	
Formation continue 2015	<u>5'895.00</u>	71'449.82
<u>2014</u>		
CAS 2013-2014	17'093.75	
Formation continue 2014	<u>720.00</u>	17'813.75
<u>2013</u>		
DAS 2011-2012	2'650.60	
CAS 2012-2013	<u>17'277.46</u>	19'928.06
<u>2012</u>		
DAS 2010-2011	9'380.00	
CAS 2011-2012	<u>26'278.50</u>	35'658.50
<u>2011</u>		
DAS 2009-2010	<u>13'400.00</u>	13'400.00
<u>2010</u>		
CAS PASS 2010	13'300.00	
CAS 2009-2010	24'399.00	
CAS FR 2009-2010	<u>25'600.00</u>	63'299.00
<u>2009</u>		
CAS PASS 2009	21'940.00	
CAS 2008-2009	<u>26'800.00</u>	48'740.00
<u>2008</u>		
CAS GE 2008	<u>38'200.00</u>	38'200.00
TOTAL		335'571.13

4

Formations en cours et prévues

Formations en cours

Un CAS à 15 crédits est actuellement en cours (CAS 17-18). Il a débuté en janvier 2017. La dernière journée de formation présentielle aura lieu en septembre 2018. Le CAS 17-18 compte 60 participants.

Planification des formations prévues

Un CAS à 15 crédits s'ouvre en janvier 2018 (CAS 18-19). Il s'étendra jusqu'en automne 2019 et sera à nouveau complet (60 participants).

Les formations menant au DAS et au MAS sont quant à elles ouvertes aux inscriptions. Elles seront organisées dès que le nombre minimal de participants sera enregistré.

D'autres formations au niveau CAS ou DAS pourraient s'intercaler en fonction de la demande.

5

Formation « à la carte »

Concept

La formation « à la carte » de la FORDIF, en place depuis 2009, est résolument orientée vers la pratique. Elle permet de développer des compétences directement transférables qui génèrent des effets rapides sur la pratique professionnelle. Les participants intègrent en outre le précieux réseau de personnes-ressources de la FORDIF.

L'offre de formation « à la carte » s'adresse tant aux cadres scolaires qui n'ont pas encore suivi la FORDIF qu'aux détenteurs d'un CAS ou d'un DAS. Elle est majoritairement constituée par des unités de formation originales de courte durée, non incluses dans les programmes réguliers du CAS et du DAS. En parallèle, certains modules du DAS sont également proposés en formation « à la carte ». Le suivi des modules du DAS offre ainsi une flexibilité aux participants qui souhaiteraient échelonner dans le temps le suivi du DAS, et ce en leur permettant de suivre de manière préalable un ou deux modules constitutifs du DAS.

Offre

En 2017 la formation suivante a été proposée :

- Habiletés relationnelles et techniques de dialogue et de négociation (1 jour).

Le détail de l'offre de formation « à la carte » de la FORDIF est consultable sous www.fordif.ch > Formations à la carte.

6

Activités de gestion

Les activités courantes de gestion sont effectuées par le Comité de direction (suivi, régulation et évaluation de la formation, finances, cas particuliers, etc.).

Manifestations

La cérémonie de remise des titres du CAS 15-16 a eu lieu à l'IUFE-UNIGE le 27 janvier 2017 en présence de Mme la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta. A cette occasion, 48 lauréats se sont vus décerner un CAS de la FORDIF.

Réunions

Dans le cadre de son mandat, le Comité de direction de la FORDIF s'est réuni à 6 reprises en 2017.

Le Comité de direction de la FORDIF a en outre rencontré les partenaires suivants lors de séances de travail ou d'information :

- Commission FORDIF de la CLFE : 2 rencontres (25 avril et 25 septembre 2017) ;
- Multiples séances de coordination avec les partenaires administratifs, logistiques et informatiques des institutions partenaires ;
- Réunions avec la CLACESO : 5 rencontres (16 janvier, 5 avril, 14 juin, 4 octobre, 24 novembre 2017).

7

Annexes

Annexe 1 : Reconnaissance du CAS-FORDIF par la CDIP



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conférenza svizzerza dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conférenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

5. Juli 2012
536/38/2011 km

M. Olivier Perrenoud
Président du Comité de Direction de la
FORDIF
Haute école pédagogique Vaud
Avenue de Cour 33
1014 Lausanne

**Demande de reconnaissance des certificats de formation complémentaire de
responsable d'établissement scolaire délivrés par la «Formation en Direction
d'Institutions de Formation FORDIF»**

Monsieur,

Par décision du 22 juin 2012, le Comité de la CDIP a prononcé la reconnaissance des certificats cités ci-dessus. C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir en annexe la décision favorable s'y rapportant.

Nous vous prions de bien vouloir annoncer à la Commission de reconnaissance toute modification future concernant la formation.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Au nom du Secrétariat général:

Katrin Müller
Collaboratrice scientifique Unité de coordination Hautes écoles

Annexe:

- Décision du Comité du 22 juin 2012
- Rapport et proposition du Secrétariat général de la CDIP du 3 mai 2012



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conférenza svizra dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conférenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Décision du Comité (par voie de correspondance)
22 juin 2012

Le Comité de la CDIP

vu:

- l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études du 18 février 1993
- le règlement concernant la reconnaissance de diplômes ou certificats de formation complémentaire dans le domaine de l'enseignement du 17 juin 2004
- le profil pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire du 29 octobre 2009
- le rapport d'expertise du Secrétariat général de la CDIP du 23 février 2012
- la prise de position du Comité de direction de la FORDIF du 16 avril 2012
- le rapport et la proposition du Secrétariat général de la CDIP du 3 mai 2012

arrête:

- 1 Le certificat de formation complémentaire de **responsable d'établissement scolaire** délivré par la «**Formation en Direction d'Institutions de Formation FORDIF**» est reconnu à l'échelon national sous réserve de la condition figurant au point 2.
- 2 Condition
Conditions d'admission
Les conditions d'admission au CAS en administration et gestion d'institutions de formation doivent être adaptées pour répondre aux exigences fixées dans le profil de la CDIP. Les documents correspondants doivent être remis au Secrétariat général de la CDIP d'ici au 1^{er} décembre 2012.
Référence: art. 4 du *profil du 29 octobre 2009 pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire*.
- 3 Le titulaire ou la titulaire d'un certificat reconnu est habilité à porter le titre de «responsable d'établissement scolaire (CDIP)».
- 4 Les diplômes ou certificats reconnus comportent en outre la mention «reconnu en Suisse (décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique du 22 juin 2012)».
- 5 La décision entre immédiatement en vigueur et s'applique aux diplômes délivrés à partir du 1^{er} mai 2012.

Berne, le 22 juin 2012

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom du Comité:

Hans Ambühl
Secrétaire général

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

Annexe 1 : Reconnaissance rétroactive du CAS à 10 crédits par la CDIP



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conférenza svizra dei direttori cantonali della pubblica educaziun
Conférenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Berne, le 19 juillet 2012
536/38/2012 km/acm

Monsieur
Olivier Perrenoud
Président du Comité de Direction
de la FORDIF
Haute école pédagogique Vaud
Avenue de Cour 33
1014 Lausanne

Reconnaissance à l'échelon national du certificat de formation complémentaire de responsable d'établissement scolaire délivré par la «Formation en Direction d'Institutions de Formation» (FORDIF)

Monsieur,

Dans le document *Rapport et proposition* du Secrétariat général du 3 mai 2012, il est précisé que les certificats délivrés entre 2008 et 2010 sont reconnus a posteriori, conformément aux dispositions transitoires du profil relatif aux formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire. Les personnes titulaires d'un tel certificat peuvent obtenir une attestation de reconnaissance auprès du Secrétariat général de la CDIP. Cette reconnaissance a posteriori n'est toutefois pas mentionnée dans la décision du Comité.

Bien que les certificats délivrés en 2011 ne soient mentionnés ni dans le document *Rapport et proposition*, ni dans la décision du Comité, il est néanmoins justifié et donc tout à fait légitime – en interprétation de ces documents – de considérer qu'ils sont eux aussi reconnus a posteriori.

Avec nos meilleures salutations

p. o. 

Madeleine Salzmann
Responsable de l'Unité de coordination Hautes écoles

Generalsekretariat | Secrétariat général
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch
IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

Annexe 2 : Organes de la FORDIF

Comité de direction

HEP Vaud	Olivier Perrenoud	Présidence : 2012, 2015
IDHEAP-UNIL	Olivier Glassey	Présidence : 2010, 2014, 2018
IFFP	David Perrenoud	Présidence : 2009, 2013, 2017
IUFE-UNIGE	Frédéric Yvon	Présidence : 2008, 2011, 2016

Secrétaire général Olivier Glassey

Secrétariat Béatrice Hausmann
IDHEAP
Bâtiment IDHEAP
1015 Lausanne
T 021 692 68 57

beatrice.hausmann@unil.ch